

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2005

Ordre du jour :

1. Assermentation de Mme Beatrice Seydoux,
2. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2005,
3. Budget 2006 (Préavis 14/2005),
4. Pose de revêtement bitumineux sur le chemin du Moty (Préavis 15/2005),
5. Pose de revêtement bitumineux sur la rue du Château (Préavis 16/2005),
6. Election de 2 membres à la commission des finances,
7. Election de la commission de gestion,
8. Communications municipales,
9. Communications du Bureau,
10. Divers et propositions individuelles,
11. Paiement des indemnités.

M. Roland Racine, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 51 membres du conseil. Se sont excusés : Mme et MM. Jurgpeter Buser, Sandrine Clerici, Michel Faucherre, Louis Furiga, Luc Martin, Philippe Martin, Roger Métry et Jean-Pierre Nerny.

MM. Bernard Steiner et Rolf Vogel fonctionnent comme scrutateurs.

1. Assermentation de Mme Beatrice Seydoux

Conformément à l'art. 5 du R.C., le président procède à l'assermentation de Mme Beatrice Seydoux qui remplace M. Jean- Marc Landolt, élu à la Municipalité. Dès cet instant, nous sommes 52 membres présents.

2. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2005

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. Budget 2006

M. Philip Panchaud, en ce qui concerne la facture sociale, précise qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes de la part de l'Etat, plus spécialement sur les rentrées fiscales et il pense que nous n'avons pas encore le recul nécessaire depuis la nouvelle péréquation. Malgré le déficit annoncé, notre syndic reste optimiste sur les futures rentrées fiscales.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la Commission des Finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Roland Racine, président, passe en revue tous les postes du budget 2006, lecture qui peut être interrompue à tout moment pour un complément d'information.

Chapitre 1 : M. Philippe Diserens demande la parole pour donner son point de vue sur le rapprochement éventuel des communes Denges-Lonay-Préverenges-Echandens qui a fait l'objet de différents articles de presse. Il souhaite déposer l'amendement suivant afin de permettre à la Municipalité d'entrer ou non en matière :

« ajout d'un poste de fr. 20'000.- aux charges des comptes 110 (Administration), par la création d'un nouveau compte avec libellé « Participation simulation rapprochement intercommunal ».

Chapitre 2 : Mme Monique Brandt demande des précisions sur le poste 210.3199.00 « Escomptes sur impôts et intérêts bonifiés » puisque il y a la même somme aux budgets 2005 et 2006 alors que la somme des comptes 2004 est nettement inférieure. M. Philip Panchaud précise que les comptes 2004 ne reflètent pas la réalité puisqu'il n'y avait que des compléments d'impôts.

Mme Monique Brandt demande également où est située la commune d'Echandens en étant en classe 7.3. M. Philip Panchaud, explique qu'il y a 20 classes de 10 sous-classes et qu'il ne sait pas exactement où Echandens se trouve sur l'échelle mais le résultat est que c'est une somme d'environ fr. 900'000.-- qui sera versée en plus à l'Etat.

Chapitre 3 : M. Thierry Lambelet demande si les prestations pour auxiliaires concernent bien les bûcherons qui sont occasionnellement engagés. M. Guy Richard lui répond affirmativement.

Au sujet de l'amendement présenté par M. Philippe Diserens, M. Jean Martin pense que la population d'Echandens n'est pas encore prête à franchir le cap d'une fusion communale mais précise qu'une autorisation de dépense n'est jamais une obligation. Il pense que c'est une bonne chose que notre commune ne reste pas isolée par rapport aux communes voisines.

M. Michel Pache, municipal, précise que le conseil communal aurait dû être averti avant de la mise au budget de cette somme de fr. 20'000.-- ce qui n'a pas été fait et ne comprend pas que la commission des finances ait relevé qu'il manquait ce poste.

M. Rolf Vogel appuie l'amendement de M. Philippe Diserens en précisant que les articles de presse n'étaient pas tendres envers Echandens qui laissait entendre qu'elle n'entrerait pas en matière. D'autre part, il pense que d'autres synergies sont envisageables notamment quand on voit comment l'Etat a tendance à traiter les communes.

La parole n'étant plus demandée, il est passé alors au vote de l'amendement qui est accepté par 48 oui, 1 non et 2 abstentions.

Il est rappelé que le budget 2006 concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges – Denges – Echandens – Lonay est distribué à titre d'information.

M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions du préavis 14/2005 et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2006 et le préavis municipal 14/2005,
- vu le rapport de la commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(50 oui-1 abstention)

- d'adopter le budget de fonctionnement 2006 tel que présenté, mais avec un amendement ajoutant un poste de fr. 20'000-- aux charges du compte 110 Administration, par la création d'un nouveau compte avec libellé « Participation simulation rapprochement intercommunal ».

4. Pose de revêtement bitumineux sur le chemin du Moty

M. Michel Pache, municipal, n'a rien à ajouter au préavis.

M. Bertrand Seydoux, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M, Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 15/2005,
- vu le rapport de la commission des routes,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de **fr 77'000.00** pour la pose de revêtement bitumineux sur le chemin du Moty,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

5. Pose de revêtement bitumineux sur la rue du Château

M. Michel Pache, municipal, n'a rien à ajouter au préavis.

M. Bertrand Seydoux, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M, Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 16/2005,
- vu le rapport de la commission des routes,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de **fr 62'500.00** pour la pose de revêtement bitumineux sur la rue du Château,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

6. Election de 2 membres à la commission des finances

Après avoir siégé pendant 8 ans, MM. Jean-Daniel Gisclon et Louis Furiga doivent, conformément à notre règlement du conseil, être remplacés. Mme Josiane Tille et M. Eric Maillefer acceptent d'être candidats.

Bulletins rentrés	52
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Eric Maillefer est élu par 49 voix.
Mme Josiane Tille est élue par 48 voix.

7. Election de la commission de gestion

Mmes Janine Loup et Marinette Gorgerat et M. Jean-Bernard Racine sont rééligibles et acceptent de se représenter. Mmes et MM. Monique Arzenton, Isabelle Katz, Philippe Diserens et Philippe Gandillon sont présentés et acceptent leur candidature.

Bulletins rentrés	52
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

Mme Monique Arzenton est élue par 50 voix.
M. Philippe Gandillon est élu par 49 voix.

Mme Isabelle Katz est élue par 47 voix.
M. Jean-Bernard Racine est élu par 46 voix.
M. Philippe Diserens est élu par 45 voix.
Mme Marinette Gorgerat est élue par 44 voix.
Mme Janine Loup est élue par 39 voix.

8. Communications municipales

M. Michel Pache

Deux communications étaient jointes à la convocation. Pour mémoire, il s'agissait des décomptes finaux des préavis 01/2004 Remplacement des collecteurs et aménagements du chemin de Savoie et 06/2004 Pose de revêtement bitumineux sur les chemins de Lizet et En Corjon.

- Préavis No 01/2004. Crédit accordé fr. 88'000.-- Coût effectif fr. 86'074.15
- Préavis No 06/2004. Crédit accordé fr. 376'000.-- Coût effectif fr. 334'725.--.

M. Philip Panchaud

CFF – Assainissement du bruit

Dans le cadre de l'assainissement du bruit des CFF, entre Pully et Morges, une mise à l'enquête publique aura lieu prochainement. Celle-ci aura pour objet, pour le secteur Denges-Echandens, la création de 5 murs antibruit sur le site de la gare de triage, sur le territoire de Denges. Le dossier y relatif pourra être consulté au Greffe municipal.

TPM – Nouvelle convention

La Municipalité a œuvré avec les Municipalités des communes TPM, à savoir Morges, Lonay, Tolochenaz, Echichens ainsi qu'avec la Municipalité de la commune de Denges à une nouvelle charte. Une nouvelle convention intercommunale répartissant les excédents de charges selon des critères de population et de qualité de desserte a abouti. Elle fera l'objet d'un préavis commun soumis aux Conseils des communes respectives au premier trimestre 2006 et, en cas d'acceptation, entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

UCV

L'Union des Communes Vaudoises a réuni ses membres en assemblée extraordinaire le 2 novembre passé à Savigny. Lors de cette assemblée, la grande majorité des communes représentant une confortable majorité des voix a voté la résolution de faire un référendum si l'Etat persistait à transférer aux Communes quelques fr. 28'000'000.-- de charges supplémentaires pour 2006, à savoir fr. 11'000'000.-- de ristournes en moins sur les gains immobiliers et fr. 17'000'000.-- résultant d'une modification de la répartition des déficits des transports régionaux de 70% canton/30% commune actuellement à 50/50. Certaines communes ne désirant pas une confrontation avec l'Etat ont requis une nouvelle assemblée extraordinaire. Celle-ci se tiendra le 15 décembre prochain. Echandens s'opposera à toute modification des décisions prises le 2 novembre passé.

PALM – Projet d'Agglomération Lausanne-Morges

Ces prochaines années verront d'importants changements dans notre région : ce projet d'agglomération est de nature à déclencher des investissements privés évalués par le Canton

à 2 milliards de francs pour un potentiel de près de 30'000 nouveaux emplois et/ou habitants, conformément au concept d'urbanisation vers l'intérieur voulu par la Confédération. Cette infrastructure phare figure depuis 2002 dans le schéma directeur de l'Ouest lausannois. Elle a été reprise dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et fait l'étude conjointe du canton et des CFF depuis le début 2004. Elle représente un élément fondamental du plan cantonal des transports en cours de finalisation, qui complétera le prochain plan directeur cantonal, actuellement en consultation. Pour mémoire, l'agglomération Lausanne-Morges concentre 50% des habitants et 60% des emplois du canton.

Dans ce grand projet de l'agglomération lausannoise est intégré le PALM. Il est actuellement en consultation publique jusqu'au 23 décembre de cette année. Chacun peut le consulter et faire les remarques qu'il juge utiles. La municipalité vous enjoint vivement à le consulter dans les délais.

M. Guy Richard

PPA Déchetterie

Après de nombreuses et longues tractations avec les divers services de l'Etat, nous avons enfin pu avancer avec le Plan Partiel d'Affectation de la Déchetterie.

En effet, comme vous l'avez certainement vu, celui-ci a été publié dans la FAO, dans le Journal de Morges et affiché au pilier public. Le PPA Déchetterie est soumis à l'enquête publique du 15 novembre au 15 décembre 2005. Une séance d'information à l'intention de la population, telle que prévue par la Loi sur l'aménagement du territoire, a été organisée par la municipalité le 18 novembre 2005.

Ce PPA fera l'objet d'un préavis pour adoption par le Conseil communal, avant l'approbation par le Département compétent et l'entrée en vigueur.

Véhicule Lindner

Le service des 2000 heures a été effectué sur le véhicule Lindner par STA SA, concessionnaire de la marque à Sembrancher. Nous avons eu une désagréable surprise à réception de la facture, celle-ci s'élevant à fr. 9'221.--, comprenant la fourniture de pièces de rechange et le transport pour fr. 2'288.05, le solde représentant le poste main-d'œuvre et TVA. Dans un premier temps, cette facture a été contestée par la municipalité jusqu'à justification de tous les éléments, ce qui fut fait par le concessionnaire.

9. Communications du Bureau

La commission pour établir le nouveau règlement du conseil a tenu deux séances ; son projet est prêt et a été soumis à la Municipalité. Cette dernière établira un préavis qui sera discuté vraisemblablement à la séance de février 2006.

Il est rappelé que les votations se déroulent de manière satisfaisante mais il y a encore quelques erreurs et parfois des situations cocasses.

Les jetons de présence de cette dernière séance seront versés à l'Association Enfants des 4 Vents à Lonay qui s'occupe d'enfants venant d'Afrique pour subir des opérations graves au CHUV.

Les listes pour les prochaines élections communales sont prêtes et chaque conseiller est prié de signer dans l'une ou l'autre des colonnes, étant rappelé que la clôture des listes aura lieu le lundi 23 janvier 2006 à 12h précises. L'assemblée de commune est d'ores et déjà fixée au mardi 10 janvier 2006 à la Grande salle.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Monique Brandt demande, dans le cadre de la réfection de la rue du Château, s'il ne serait pas possible d'améliorer l'éclairage du passage pour piétons en face de la cabine téléphonique.

Mme Sylvie Divorne revient sur le soutien pour la sauvegarde des bateaux de la CGN. La Municipalité a souscrit pour fr. 2'000.-- à l'augmentation du capital de la CGN. Une somme de fr. 3'000.-- a été donnée en 2005 et ce don sera maintenu pour 2006.

M. Jean-Nicolas Muff remercie ses collègues sortants de la commission des finances et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres.

M. Philip Panchaud, Syndic, désire encore prendre la parole avant de clore cette séance.

Le Conseil communal de décembre marque comme chacun le sait la fin de l'année. Celui-ci aurait également dû marquer la fin de la législature. Nous avons tous été gratifiés de six mois supplémentaires avant de passer au nouveau système quinquennal. Nous aurons donc l'occasion avant les vacances d'été de remercier les sortants de leur engagement pour la Commune, de féliciter les nouveaux élus et d'encourager tous ceux qui repartent pour un tour.

Pour un grand nombre de conseillers, tant communaux que municipaux, c'est ce soir la première séance sans Ernest Carrel. Je n'étais pas parmi vous lors du dernier conseil pour lui adresser quelques mots et le remercier comme il se doit de son engagement pour notre commune. Même s'il n'est pas présent ce soir, je tiens ici à lui adresser, cora publicum, les plus vifs remerciements de la municipalité pour son dévouement et sa disponibilité de chaque instant. Nesty, tes conseils et ta bonne humeur nous manqueront...

Par la même occasion, je souhaite tant au nom de mes amis de la municipalité qu'en mon nom, la bienvenue parmi l'exécutif à notre nouveau collègue, Jean-Marc Landolt. Il a déjà assisté à quelques séances du conseil municipal en tant qu'auditeur et je suis certain qu'il saura reprendre le flambeau sans difficultés

Un des défis majeurs de ces prochaines années va être l'augmentation de la population et l'aménagement du territoire nécessaire pour accueillir ces personnes. En effet, l'Etat s'attend à une augmentation de la population dans l'arc lémanique de l'ordre de 20%. Il faudra donc créer des logements et des places de travail, scolariser leurs enfants, permettre leurs déplacements et leurs loisirs. Notre région va donc connaître de grands changements dans les 20 à 30 ans à venir. C'est ces prochains mois ainsi que pendant la législature suivante que vont se prendre les décisions politiques qui façonneront notre cadre de vie future. La tâche ne

sera pas aisée car notre mode de vie pourrait également changer si les hydrocarbures venaient à manquer. Il faudra alors des solutions nouvelles à notre manière de vivre ainsi qu'à notre manière de nous mouvoir.

La concurrence avec le grand Lausanne pour la manne fédérale sera rude ; non seulement notre voisine a des municipaux à plein temps ainsi que les moyens de se doter de bureaux permanents pour pousser les choses à son avantage mais encore, avec la COREL, elle a une nette avance sur nous. D'un côté, il y a une population de quelque 200'000 personnes, de l'autre il n'y a que 30'000 habitants dans la région morgienne.

L'ACRM se dote, il est vrai, d'un bureau de coordination en la personne de M. Lehmann qui quittera alors le comité directeur. Celui-ci sera ouvert un jour par semaine. Nous ne pouvons donc qu'espérer que cette nouvelle structure donnera un vent nouveau à l'ACRM. Ni Echandens ni les autres communes de la région morgienne n'arriveront seules à faire face aux moyens déployés par nos voisins. L'ACRM aura donc un rôle très important à jouer afin de s'assurer des moyens tant financiers que techniques pour faire face à ces nouveaux défis et parler d'une seule voix pour sa région au Canton, voire à la Confédération.

Vous avez choisi de rester 60 conseillers et conseillères. Ce soir, M. Le Président vous a demandé de vous prononcer sur votre candidature lors des prochaines élections. Engagez-vous nombreux ! En ce qui concerne mes collègues municipaux et moi-même, notre décision est prise : nous nous représentons !

Que vous dire en cette fin d'année si ce n'est qu'il règne une bonne entente et une franche camaraderie au sein des deux conseils. Ceci est bon pour Echandens et mon voeu de fin d'année le plus cher est que cette bonne humeur puisse perdurer au-delà de cette législature tant parmi les futurs élus que dans le village.

Mes collègues municipaux se joignent à moi pour souhaiter à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Comme c'est la Saint-Nicolas demain, un petit cornet de friandises est remis à chaque participant qui emportera à la sortie de séance le traditionnel carton de bouteilles

15. Paiement des indemnités

Mme Chambaz procède au paiement des indemnités.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h. 20

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin

